
COMPTE RENDU

DE LA REUNION DE FAMILLE DU 11 JANVIER 2021

Présents : Hervé BACHE-GABRIELSEN (visio) ; Charles BOINAUD ; Cyril CAMUS ; Jérôme DURAND ; Alexandre GABRIEL ; Philippe JOUHAUD ; Éric LE GALL ; Patrick LEGER (visio) ; François LE GRELLE (visio) ; Grégoire LUCAS ; Florent MORILLON ; Laurent MOULIS ; Éric PINARD ; Patrice PINET (visio) ; Mélanie PY ; Lilian TESSENDIER

Excusé : Charles BRAASTAD

-
1. Présentation de Delphine LORIN
 2. Approbation du compte-rendu de la réunion de famille du 30 novembre 2020
 3. Point d'information situation taxes US
 4. Point d'information plantations
 5. Groupe de travail production : validation du principe de faire appel à une agence pour réviser le module demande
 6. Validation projet de règlement intérieur du BNIC
 7. Validation des représentants des commissions et autres instances (Association les Savoirs Faire du Cognac, Fédération des interprofessions, bassin)
 8. Institut : information et échanges sur la feuille de route R&D et validation de l'organisation du pilotage
 9. Point d'information foncier : ScoT
 10. Divers : distillation green / validation par l'USTTB des formats de bouteille de 700ml

1. Présentation de Delphine LORIN

Le SMC souhaite la bienvenue à Delphine LORIN qui, en tant que coordinatrice, assistera Tatiana Métais au quotidien. A ce titre, elle participera à la gestion opérationnelle et administrative du syndicat. Elle organisera et coordonnera les informations liées au fonctionnement de la structure et prendra en charge le suivi de certains dossiers.

Après un master en finance d'entreprise et 3 ans d'audit à Paris, elle a choisi d'orienter son parcours vers la filière des vins et spiritueux en rejoignant la région de Cognac.

Delphine est également passionnée d'équitation et de cuisine.

contact@maisons-cognac.fr

2. Approbation du compte-rendu de la réunion de famille du 30 novembre 2020

Décision : Le compte rendu de la réunion famille du 30 novembre 2020 est approuvé.

3. Point d'information situation US par F. MORILLON

Situation :

L'Administration américaine a adopté le 31 décembre 2020 une liste de sanctions supplémentaires dans le cas Airbus/Boeing visant particulièrement des produits français et allemands. La catégorie « grape brandy » et donc le Cognac est maintenant visé, avec un droit de douane de 25% appliqué à partir du 12 janvier 2021.

Ces droits ne s'appliquent, pour les contenants de moins de 4 litres aux produits dont la valeur par proof liter est supérieure à 38\$, soit pour une bouteille de Cognac de 75cl à 40%, celles dont la valeur lors de la mise au dédouanement est inférieure à 22,8\$. (Δ Calcul de l'impact – cf. note en annexe)

L'impact global pour la filière reste limité en volume, mais

- L'impact individuel pour certaines maisons est très important. Seulement 3,5% des volumes US sont concernés mais que potentiellement ils peuvent se concentrer sur un petit nombre de PME. Les VS sont en dessous et certains VSOP aussi mais pas tous.
- Les produits taxés sont ceux qui sont les plus porteurs d'image pour l'appellation
- Les risques d'escalade de cette guerre commerciale au détriment de notre filière sont réels

Plusieurs réunions clé ont eu lieu entre la filière et les autorités françaises.

Judi 7 janvier : réunion organisée par les Ministres des Finances et de l'agriculture avec les représentants de la filière, notamment la FEVS en porte-voix (C. Giron). Le BNIC (C. Véral et R. Delpech) était présent.

Vendredi 8 janvier : réunion entre M. Paul DELDUC, Conseiller énergie, environnement, transports et agriculture du Président de la République et les représentants de la filière (C. Véral, A. Gabriel, F. Morillon, A. Brun, E. Le Gall, et R. Delpech)

Un courrier a par ailleurs été envoyé à la Commission Européenne

Lors de ces réunions les points suivants ont été abordés :

- Présentation de la filière, parité entre la viticulture et le négoce, activité non délocalisable et gourmande en capitaux qui génère 60 000 emplois directs et indirects, résilience face au Covid (E. LE GALL)
- Deux échéances à noter :
 - Juin 2021 : l'Union Européenne a prévu une augmentation automatique de la taxe sur le bourbon à 50% (litige acier/alu) si le dossier n'est pas réglé d'ici là. Risque de surenchère.
 - Brexit : impact 800 millions d'euros dont 512 millions pour les spiritueux
- Il a été précisé au conseiller que la filière n'est pas à la recherche de subventions supplémentaires mais de la résolution du conflit Boeing/Airbus (A. GABRIEL).
- Développement durable : sujet important pour le conseiller et le Président de la République (F. MORILLON, E. LE GALL)

Points de vigilance :

- Toute la communication au sujet de la taxe US doit impérativement passer par le BNIC pour éviter tout débordement. (F. MORILLON)
- Problème de confusion entre les différents conflits : Boeing/Airbus, Acier/Alu et taxes GAFA (P. JOUHAUD)

M. PY précise qu'une action a également été menée par la députée Sandra Marsaud qui a présenté le dossier au Président de la République lors de l'hommage à François Mitterrand. Cette action a été menée en lien avec R. Delpech et Pernod Ricard.

Suite : constitution d'une cellule de crise pour suivre de manière opérationnelle le sujet et faire le lien avec la task force politique de la filière (C. Véral, A. Gabriel, F. Morillon, A. Brun, E. Le Gall, et R. Delpech)

Décision : envoyer des éléments pour préciser comment calculer l'impact de taxe (annexe au présent compte-rendu).

4. Point d'information plantations par F. MORILLON

Le vote FranceAgriMer est prévu pour le mercredi 13 janvier (reporté post réunion de famille au 20 janvier). Le comité national des IGP de l'INAO a voté une augmentation limitée à 0,6%. Or il faut à la filière Cognac un minimum 0,7% pour obtenir l'augmentation de 2300 ha. Ouvrir la négociation représente un risque. Il est donc indispensable de maintenir les 1%.

Dès lors, il y aura 2 courants lors de la réunion, mais la filière a des arguments : le business plan a démontré son efficacité, les achats ont été maintenus et les prix tenus voir augmentés.

Proposition : inviter à Cognac et aller à la rencontre des membres des comités nationaux de l'INAO afin de consolider nos soutiens et si possible en trouver de nouveaux. (F. MORILLON et A. GABRIEL).

Décision : cette proposition est validée

5. Groupe de travail production : validation du principe de faire appel à une agence pour réviser le module demande par M. PY

Rappel : Le business plan est révisé/mis à jour à chaque mandature. Ce travail doit être finalisé au plus tard fin mars. Le négoce doit en particulier travailler sur le module demande.

Il ressort des échanges entre les membres négoce du GT production qu'il serait nécessaire d'affiner le module et pour se faire de travailler avec une agence. Le module actuel fonctionne de la manière suivante :

- Projections court terme : basées sur les données IWSR
- Projections long terme : appui sur indicateurs économiques non volatile

Il est proposé de :

- Réviser le module pour mars sur cette base
- Travailler avec une agence pour revoir les données à prendre en compte en se donnant un an.

Décisions :

- Validation principe de révision pour mars sur la base actuelle et travail à un an avec une agence pour revoir les données à prendre en compte et les affiner.
- Organisation d'une réunion spécifique pour ceux qui le souhaite afin de présenter les éléments de base du BP et répondre aux différentes questions.

6. Validation projet de règlement intérieur du BNIC par T. MÉTAIS

T. MÉTAIS précise que le nouveau RI résulte de propositions faites par R. DELPECH en fin d'année dernière.

Il ressort des échanges les éléments suivants :

- Simplifier au maximum les instances tout en veillant à garder une bonne représentation de l'ensemble des professionnels de la filière.
- COPILS : difficile de comprendre la logique de désignation d'un groupe composé de membres du CP par le CP. Nécessité d'avoir des membres qui ne soient pas issus du CP (J. DURAND, E. PINARD), mais a minima de l'assemblée plénière (P. PINET, E. PINARD).

Décisions : seront portées en comité permanent les propositions de changement suivantes :

- Rattachement de tous les GT aux Commissions (pas de GT rattachés au CP)
- GT production rattaché à commission budget
- GT budget rattaché à commission ressources
- Ne conserver que la qualification GT avec GT récurrents et temporaire (suppression de la qualification GP)
- Copil : aligner le nombre de membres sur celui des GT donc 8 personnes et pour les COPIL seulement membres de l'assemblée plénière avec minimum 2 membres du CP)
- « Co-Présidence » retenue pour toutes les commissions

Suite du processus de validation du RI : une fois validé en CP, le projet sera soumis à validation (par voie électronique) de l'assemblée de chaque famille puis validé en assemblée plénière.

- ◆ **Suivi sur les sujets abordés en CP** : Il est demandé à T. METAIS de suivre en comité de liaison le traitement des demandes faites en CP.

Pour mémoire : les demandes faites lors du dernier CP concernent :

- Cyber attaque
- Edulcoration
- Distillation vapeur
- Grands crus
- Irrigation

7. Validation des représentants des commissions par T. MÉTAIS

- ◆ **Représentants du négoce dans les commissions du BNIC**

Il est rappelé que

- Les Maisons ayant accepté de se désister de la ou des commission-s sur la ou lesquelles ils étaient candidats seront considérées comme prioritaires pour les GT
- Elles seront informées de l'avancée des commissions (T. METAIS).

La commission DA est désormais appelée Commission Juridique

M. PY attire l'attention sur le fait qu'il est problématique que la commission économique de la filière ne commence qu'en juillet, ce qui, compte-tenu des sujets d'actualité est tard.

Décisions :

- Validation des candidatures telles que présentées dans le tableau en annexe
 - GT prod : il sera demandé en CP l'ajout d'un suppléant au GT production qui si cela est accepté sera pour le négoce la maison Royer. Il conviendra de prévoir la modification du RI en conséquence
 - GT budget : validation des référents → F. LE GRELLE et E. LE GALL
 - Commission économie de la filière : démarrer les réunions de la commission dès maintenant. Raphaël DELPECH pourrait en assurer l'animation dans l'attente du recrutement du directeur de pôle
- ♦ Association les Savoirs Faire du Cognac : renouvellement du conseil d'administration

Précision : L'association Les savoir-faire du cognac se positionne comme un passeur de culture(s). Elle coordonne la démarche participative pour faire reconnaître « l'identité cognac » au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Les savoir-faire de l'élaboration du Cognac, du terroir aux modes de consommation, ont été reconnus comme bien culturel représentatif de la France par le Ministère de la culture en mars 2020.

Décisions :

- Apporter des précisions aux membres de la famille sur le fonctionnement et les missions des instances de l'association.
- Les candidatures sont à effectuer par mail. Deadline : Réunion du CA de l'association le 26 Janvier

Patrice Pinet est candidat.

→ Mail d'informations à venir avant le 18 janvier

- ♦ Autres renouvellements : Fédération interprofessionnelle & Conseil de bassin

Décisions :

- Vérifier conditions pour être candidat notamment obligation de faire partie du CP
- Faire un point de situation notamment au regard des membres actuels qui ne sont plus en activité ainsi que des dates de renouvellement des autres instances représentées dans le conseil de bassin (FranceAgriMer)

8. Institut : information et échanges feuille de route R&D et validation de l'organisation du pilotage présenté par V. CHENEL

Proposition de pilotage du projet

- **Equipe projet :** Avec l'aide d'un programmiste (cadence les étapes du projet), une équipe projet BNIC pour l'institut a été mise en place. Cette équipe se réfère à un COTECH
- **COTECH :** composé de R. DELPECH, V. LANG, V. CHENEL. Proposition d'y ajouter C. CAILLAUD, un ou deux ingénieurs des maisons spécialisés dans le suivi de ce type de projet, ainsi que les directeurs de syndicats. Le COTECH alimente le COPIL.
- **COPIL :** 6/8 élus. Il a vocation à prendre des décisions opérationnelles permettant de faire avancer le projet au quotidien. Il reporte au CP qui prend les décisions stratégiques. 9 réunions à minima seront prévues sur l'année. Le CP devra valider le mandat donné à ce COPIL.

Détail des rôles en annexe.

Discussions : le nombre de personnes au COPIL pose question

- Risque de frustration lié à un nombre trop élevé de places au COPIL. Il s'agit en effet d'un sujet fédérateur auquel nombre de personnes veulent participer (M. PY).
- Proposition de retenir 2 membres du CP et 2 membres hors du CP - cf. discussions sur le RI (F. MORILLON, J. DURAND)

Feuille de route R&D

Les membres Maisons et viticulteurs du conseil scientifique de la station ont travaillé avec Vincent Lang à la définition de fondamentaux, l'identification des risques et la définition d'ambitions et axes stratégiques.

Ce travail sera présenté et validé en commission technique, puis validé en CP.

Discussions

A. GABRIEL demande quels sont les projets structurants, tactiques, l'avenir de ce lieu et s'il serait possible d'avoir une liste de toutes les actions entreprises par la station.

T. METAIS précise que V. LANG travaille actuellement à l'inventaire de l'ensemble des actions en cours et à venir en vue de les rattacher aux ambitions et axes stratégiques.

Etat des bâtiments de la station

Visite de la station viticole : plusieurs administrateurs ont eu l'occasion de faire une visite.

Ils ont tous relevé les points suivants :

- Conditions de travail dangereuses / normes de sécurité non respectées
- Manque d'organisation des locaux (A. GABRIEL, M. PY, P. PINET, P. LEGER).

Il est proposé d'établir le budget nécessaire et de faire appel à un expert sécurité afin d'établir un état des lieux et de voir ce qu'il est possible d'améliorer en gardant à l'esprit le déménagement d'ici 2024 (E. LE GALL).

Décisions :

- **Proposition d'organisation validée**
- **Copil Institut : il sera proposé au CP de retenir 4 membres par famille, 2 venant du CP, 2 venant de l'assemblée plénière.**
- **Un lien régulier des membres du COPIL avec leur famille devra être organisé**
- **R&D : les orientations et fondamentaux proposés devront être validés d'ici février pour permettre la poursuite du travail**

9. Point d'information foncier : ScoT

Suites aux différents échanges entre la filière et les autorités, la filière est en attente :

- D'un rendez-vous avec la Préfète de Charente et Grand Cognac.
- De la confirmation du report de l'enquête publique d'au moins quelques mois et idéalement jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé.

Il est à noter que parallèlement au ScoT, Grand Cognac et Rouillac ont commencé à travailler sur leurs PLUi. Cet autre document d'urbanisme définit le zonage, c'est-à-dire classe les parcelles du territoire intercommunal selon les activités qui peuvent y être attachées (économique, agricoles, habitat...). Le zonage doit être conforme aux prescriptions du ScoT.

Plusieurs courriers ont été envoyés au Président de Grand Cognac, au Président du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) et à la Préfète de Charente afin de souligner l'incompatibilité du ScoT dans son état actuel avec les perspectives de croissance de la filière.

Des courriers ont également été envoyés aux maires des villes de Grand Cognac et du Rouillacais. A ce jour, nous n'avons eu aucune réponse.

Décisions :

- **Mise en place d'un tableau de bord des communes pour suivre vote favorable ou défavorable sur le ScoT**
- **Impliquer les membres du SMC auprès des communes dans lesquelles ils ont des implantations pour suivre les votes**
- **Impliquer la commission économique de la filière**
- **Envoi de la copie du courrier transmis aux maires de Grand Cognac et du Rouillacais aux membres du SMC**
- **Action de lobbying au niveau ministériel**

10. Points divers

♦ **Distillation Green / réflexion sur les sources d'énergie**

La Maison Hennessy expérimente un procédé visant à injecter de l'hydrogène vert dans le gaz nécessaire à la distillation.

F. MORILLON propose d'organiser un échange sur ce sujet au sein de la famille.

M. PY indique que chez MARTELL ce procédé ne sera pour l'instant pas retenu car trop instable et risqué.

Décisions :

- **Une réflexion sera menée en famille avant de porter le sujet au BNIC**
- **Constitution d'un groupe de travail technique animé par Patrick LEGER pour faire un état des lieux de la réflexion**
- ♦ **Point d'information : décision de l'US TTB (administration de contrôle des alcools) : autorisation des formats de bouteille de 700ml.**

A l'issue de la période de commentaires publics sur les deux projets de règlements concernant les tailles de contenant normalisées pour les vins et les spiritueux, publiés le 1er juillet 2019, le TTB **a publié le 29 décembre 2020**, un règlement final unique ajoutant de nouvelles tailles de contenant normalisées pour les vins et les spiritueux.

- [Consulter le règlement final](#)

Le règlement autorise **4 tailles de contenant supplémentaires** pour les spiritueux : 700 ml - 720 ml - 900 ml - 1,8 litre.

Ces évolutions offrent une plus grande flexibilité aux opérateurs, en permettant l'accès aux marchés américain pour des tailles de bouteilles qui sont déjà standard sur le marché mondial et approuvées dans d'autres pays.

Annexe : Candidatures commissions

Commission Technique & DD		
1	MARNIER	Patrick LEGER
2	MARTELL	Christophe VALTAUD
3	HENNESSY	Renaud FILLLOUX DE GIRONDE
4	COURVOISIER	Benoît DE SUTTER
5	REMY MARTIN	Baptiste LOISEAU
6	BOINAUD	Olivier BARBEAU
7	FERRAND	Bénédicte LABORDE HUGUET
8	CHÂTEAU DE COGNAC	Agathe BOINOT
9	HINE	Éric FORGET
10	LARSEN	David CROISZET
11	CAMUS	Julie LANDREAU
12	GIRAUD	Eric GIRAUD
13	ROYER	Pascal RIBES

Commission Juridique		
1	BACHE GABRIElsen	Hervé BACHE GABRIElsen
2	MARNIER	Patrick LEGER
3	MARTELL	Alexandre IMBERT
4	HENNESSY	Gaëlle SIMON-MAURISSET
5	COURVOISIER	Céline GANGLOFF
6	REMY MARTIN	Stéphanie LEGER-ETOURNEAU
7	FERRAND	Alexandre GABRIEL
8	ROYER	Laurent MOULIS
9	TESSENDIER	Anna TESSENDIER
10	CAMUS	Cyril CAMUS
11	PLANAT	Julien NAU
12	HINE	François LE GRELLE
13	DOBBE	Miche DOBBE

Commission Qualité		
1	BP	Eric Pinard
2	MARTELL	Adeline LOIZEAU
3	HENNESSY	Florent MORILLON
4	REMY MARTIN	Baptiste LOISEAU
5	COURVOISIER	Benoît DE SUTTER
6	BOINAUD	Rémi BOINAUD
7	FERRAND	Sandrine PEAUTRE
8	CHÂTEAU DE COGNAC	Maud DAVID
9	HINE	Éric FORGET
10	JEAN FILLLOUX	Christophe FILLIOUX
11	DELAMAIN	Dominique TOUTEAU
12	LARSEN	Xavier MARTIN
13	H. MOUNIER	Mickaël BOUILLY

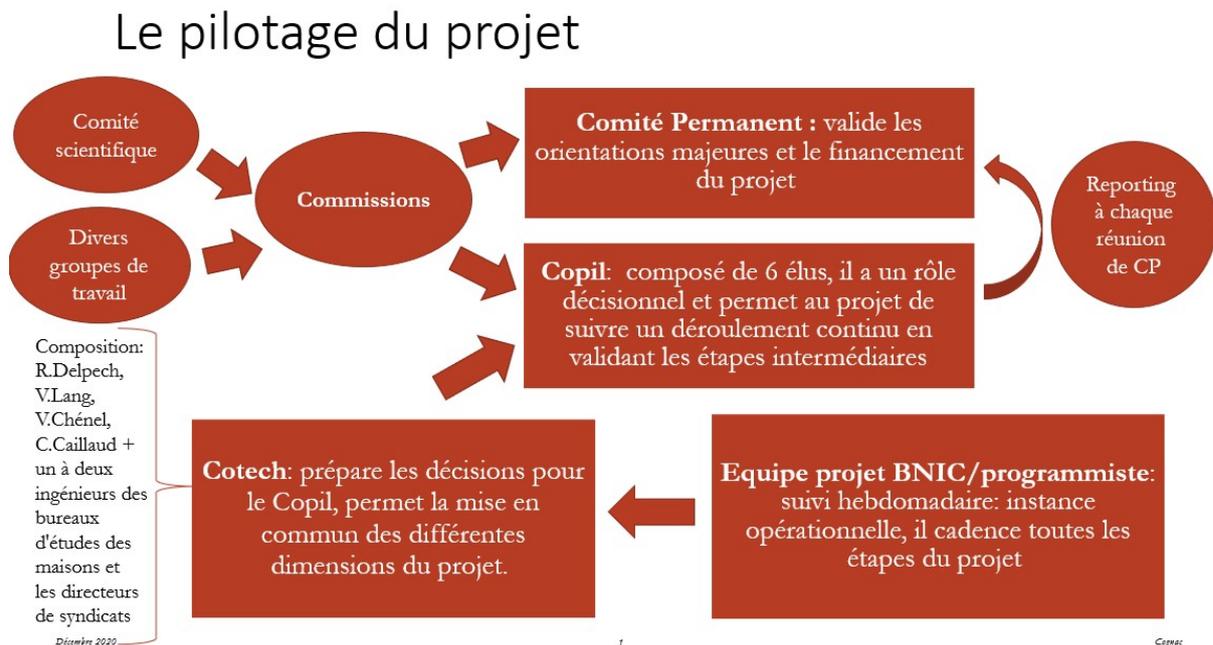
Commission Communication		
1	Château de Cognac	Philippe JOUHAUD
2	MARNIER	Vincent CHAPPE
3	MARTELL	Clémence CORNEROTE
4	HENNESSY	Cécile FRANCOIS
5	COURVOISIER	Tanguy BOUGEARD
6	REMY MARTIN	Delphine PAQUET
7	BOINAUD	Stéphanie LOIR
8	FERRAND	Angélique JULLIENNE
9	FRAPIN	Jean Pierre COINTREAU
10	LARSEN	Jérôme DURAND
11	DELAMAIN	Rebecca MONTGOMERY
12	HINE	Thibaut DELRIEU
13	A DE FUSSIGNY	Thomas GONON

Commission Production et Business Plan		
1	MARNIER	Patrick LEGER
2	HENNESSY	Eric GILABERT
3	MARTELL	Mélina PY
4	COURVOISIER	Patrice PINET
5	REMY MARTIN	Eric LE GALL
6	CHÂTEAU DE COGNAC	Olivier THELLIEZ
7	GELINAUD	Grégoire LUCAS
8	TESSENDIER	Lilian TESSENDIER
9	ROYER	Laurent MOULIS

Commission Budget		
1	HENNESSY	Florent MORILLON
2	MARTELL	Mélina PY
3	HINE	François LE GRELLE
4	PRULHO	Indianna GENTY
5	REMY MARTIN	Eric LE GALL

Commission Economie de la filière		
1	MARTELL	Mélina PY
2	HENNESSY	Florent MORILLON
3	COURVOISIER	Richard COSTYA-SAVELLI
4	REMY MARTIN	Eric LE GALL
5	BOINAUD	Charles BOINAUD
6	FERRAND	Mathieu CROIZE
7	CHÂTEAU DE COGNAC	Olivier THELLIEZ
8	LARSEN	Jérôme DURAND
9	DELAMAIN	Charles BRAASTAD
10	ROYER	Laurent MOULIS
11	BACHE GABRIElsen	Hervé BACHE GABRIElsen
12	HINE	François LE GRELLE
13	MARNIER	Vincent CHAPPE

Commission Ressources et emploi		
1	HINE	François LE GRELLE
2	HENNESSY	Eric DEPAYE
3	MARTELL	Stéphanie CHABADEL
4	COURVOISIER	Isabella TATER
5	REMY MARTIN	Marie-Louise SCHYLER
6	BOINAUD	Géry COMBAUD
7	CHÂTEAU DE COGNAC	Marina RAFFIN-DUVAL
8	TESSENDIER	Lilian TESSENDIER
9	BP	Eve MORALES
10	BP	Eric PINARD
11	ROYER	Sylvie CLEMENT
12	CAMUS	CYRIL CAMUS
13		



LE PILOTAGE DU PROJET: EXEMPLES DE MISSIONS TYPE

- **Equipe projet:** animation des workshops avec les futurs utilisateurs des lieux, pilotage des études préalables, préparation des consultations d'architectes et d'entreprises, suivi de chantier...
- **Cotech:** validation opérationnelle du programme en cours d'élaboration, sélection des maîtres d'œuvre, prévalidation du dépôt du PC, préparation du contrat de SCI
- **COPI:** validation du programme définitif, audition des maîtres d'œuvres et proposition de deux candidats au CP, choix des labels dans lesquels s'inscrira le projet
- **Comité Permanent:** Création d'une SCI pour porter la construction du bâtiment, engagement financier maximal, choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre